


Page 1 / 6	Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Panneau de particules liées au ciment CETRIS	Date d'émission: 20.02.2006 Date de révision: 24.01.2022 Version: 1
------------	--	---

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1	Identificateur de produit
	Nom du produit: Panneau de particules liées au ciment CETRIS
	Numéro d'identification: n'est pas applicable
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
	Utilisation de la substance/du mélange: Panneau de particules liées au ciment
	Restrictions conseillées pour l'utilisation: Non spécifié
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
	Fournisseur : CIDEM Hranice, a.s., divize CETRIS
	Adresse: Nová ulice 223, 753 40 Hranice, République Tchèque
	Phone: +420 581 676 393
	Email: cidem@cidem.cz
	Personne responsable: ENVI GROUP s.r.o., Příčná 2186, 347 01 Tachov, tel.: +420 373 721 316, email: info@envigroup.cz
1.4	Numéro d'appel d'urgence
	numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1	Classification de la substance ou du mélange
	Le produit n'est pas dangereux sous la forme sous laquelle il est fourni par le fabricant. Lors de la production de panneaux de particules liés au ciment (mélange d'additifs en vrac et d'eau, pressage des panneaux, durcissement et séchage), les effets irritants des composants individuels sont éliminés et le produit résultant n'a aucun effet néfaste sur la santé humaine. Le traitement ultérieur des panneaux de particules liées au ciment (par ex. découpe, meulage) génère de la poussière, qui peut avoir des effets irritants et sensibilisants, comme décrit ci-dessous:
	Classification 1272/2008 CLP: Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335
	Effets dangereux sur la santé: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut irriter les voies respiratoires.
	Effets dangereux sur l'environnement: Ne sont pas classés.
	Effets physico-chimiques dangereux: Ne sont pas classés.
2.2	Éléments d'étiquetage
	Contient: Portland cement
	Pictogrammes de danger: 
	Mention d'avertissement: Danger
	Mentions de danger: H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Page 2 / 6	Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Panneau de particules liées au ciment CETRIS	Date d'émission: 20.02.2006 Date de révision: 24.01.2022 Version: 1
------------	--	---

	Conseils de prudence:	P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux. P261 Éviter de respirer les poussières. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
--	-----------------------	--

2.3	Autres dangers	Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
------------	-----------------------	--

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1	Substances	N'est pas applicable.
------------	-------------------	-----------------------

3.2	Mélanges	
------------	-----------------	--

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Concentration (% w/w)	Classification 1272/2008 CLP
Portland cement	65997-15-1 266-043-4 - -	49,7	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335
Silicic acid, sodium salt	1344-09-8 215-687-4 - -	1,7	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
Aluminium sulfate octadecahydrate	7784-31-8 616-524-3 - -	0,7	Eye Dam. 1, H318

Autres composants: aggloméré 18,1 %, eau 29,7 %

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1	Description des mesures de premiers secours	Ces instructions s'appliquent aux cas d'exposition à la poussière générée lors du traitement des panneaux. Si vous ne vous sentez pas bien après l'exposition ou si le problème persiste, consultez un médecin.
	En cas d'inhalation:	Transporter la victime à l'air frais. Consulter un médecin si des problèmes surviennent.
	En cas de contact avec la peau:	Laver soigneusement la peau affectée avec de l'eau et du savon.
	En cas de contact avec les yeux:	Rincer abondamment les yeux ouverts avec de l'eau. Si la personne concernée a des lentilles de contact, retirez-les immédiatement. Si le problème persiste, consultez un spécialiste.
	En cas d'ingestion:	Il n'est pas considéré comme une voie d'exposition possible.

4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés	L'information n'est pas disponible.
------------	--	-------------------------------------

4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Les fonds spéciaux ne sont pas destinés. Le traitement est symptomatique.
------------	--	---

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1	Moyens d'extinction	
------------	----------------------------	--

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006	Date d'émission: 20.02.2006 Date de révision: 24.01.2022
Panneau de particules liées au ciment CETRIS	Version: 1

Page 3 / 6

	Moyens d'extinction appropriés	Le produit n'est pas inflammable. Adapter les agents extincteurs aux conditions environnantes
	Moyens d'extinction inappropriés:	N'utilisez pas de jets d'eau puissants. L'utilisation d'un courant de forte puissance peut propager un incendie.
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	En cas d'incendie, des produits de combustion dangereux peuvent se former : oxydes de carbone (CO, CO ₂) et autres gaz dangereux.
5.3	Conseils aux pompiers	Équipement de protection complet pour les pompiers.
RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle		
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer la poussière. Utiliser un équipement de protection individuelle.
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Aucune mesure spéciale requise.
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Si le produit n'est pas endommagé mécaniquement ou autrement, il peut être réutilisé. Recueillir les produits contaminés ou les résidus de produits et les stocker dans des conteneurs de collecte des déchets. Éliminer conformément aux réglementations locales.
6.4	Référence à d'autres rubriques	Articles 8 et 13.
RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage		
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Utiliser un équipement de protection individuelle lors de travaux sur des panneaux de particules liées au ciment, tels que le découpage, le perçage, le fraisage et le meulage, voir 8. Assurer une ventilation adéquate. Manipulez les planches en position verticale. Suivez les règles d'hygiène du travail, lavez-vous les mains et le visage après le travail.
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités	Stocker dans un endroit couvert et sec afin que les planches ne soient pas mouillées.
7.3	Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	L'information n'est pas disponible.
RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle		
8.1	Paramètres de contrôle	Limites d'exposition professionnelle (UE) - pas de données disponibles. Portland cement [65997-15-1] TWA 1 mg/m ³ Fraction respirable DNEL, PNEC - valeurs non disponibles
8.2	Contrôles de l'exposition	Assurer une ventilation adéquate lors de l'usinage de panneaux de particules liées au ciment, comme la coupe, le perçage, le fraisage et le meulage. Assurez-vous que les personnes utilisant un équipement de protection individuelle travaillent avec le produit. Se laver soigneusement les mains et le visage à l'eau et au savon après le travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. La procédure de surveillance de la teneur en substances dans l'air du lieu de travail et la spécification des équipements de protection sont déterminées par le travailleur responsable de la sécurité et de la protection de la santé au travail.
	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
	Protection respiratoire:	Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.
	Protection des yeux:	Portez des lunettes de sécurité lorsque vous travaillez sur des panneaux de particules liées au ciment.
	Protection des mains:	Porter des gants de travail protecteurs.
	Protection de la peau et du corps:	Vêtements de travail protecteurs.
	Contrôles de l'exposition environnementale	
	L'information n'est pas disponible	
RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques		
9.1	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
	État physique:	Solide
	Couleur:	Selon l'ombre

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Panneau de particules liées au ciment CETRIS	Date d'émission: 20.02.2006 Date de révision: 24.01.2022 Version: 1
Page 4 / 6	

	Odeur:	L'information n'est pas disponible
	pH:	L'information n'est pas disponible
	Point de fusion/point de congélation	L'information n'est pas disponible
	Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	L'information n'est pas disponible
	Point d'éclair	L'information n'est pas disponible
	Inflammabilité	Ininflammable
	Limites inférieure et supérieure d'explosion	L'information n'est pas disponible
	Pression de vapeur	L'information n'est pas disponible
	Densité de vapeur relative	L'information n'est pas disponible
	Densité et/ou densité relative	L'information n'est pas disponible
	Solubilité	L'information n'est pas disponible
	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	L'information n'est pas disponible
	Température d'auto-inflammation	L'information n'est pas disponible
	Température de décomposition	L'information n'est pas disponible
	Caractéristiques des particules	L'information n'est pas disponible
9.2	Autres informations	
	Humidité (poids%) : 9 +/- 4	
RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité		
10.1	Réactivité	Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales.
10.2	Stabilité chimique	Le produit est stable dans des conditions normales.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Pas attendu.
10.4	Conditions à éviter	Éviter de mouiller le produit
10.5	Matières incompatibles	L'information n'est pas disponible
10.6	Produits de décomposition dangereux	L'information n'est pas disponible
RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques		
11.1	Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008	
	a) Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Aluminium sulfate: LD50, oral, 6200 mg/kg, rat Silicic acid, sodium salt: oral, 3400 mg/kg, rat
	b) Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
	c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
	d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
	e) Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	f) Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	g) Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	h) Oxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires.
	i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	j) Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Panneau de particules liées au ciment CETRIS	Date d'émission: 20.02.2006 Date de révision: 24.01.2022 Version: 1
Page 5 / 6	

11.2	Informations sur les autres dangers Le produit n'est pas dangereux sous la forme sous laquelle il est fourni par le fabricant. Lors de la production de panneaux de particules liés au ciment (mélange d'additifs en vrac et d'eau, pressage des panneaux, durcissement et séchage), les effets irritants des composants individuels sont éliminés et le produit résultant n'a aucun effet néfaste sur la santé humaine. Le traitement ultérieur des panneaux de particules liés au ciment (par exemple découpe, meulage) génère de la poussière qui peut avoir des effets irritants et sensibilisants.								
RUBRIQUE 12 — Informations écologiques									
12.1	Toxicité Le produit n'est pas dangereux pour les organismes aquatiques.								
12.2	Persistance et dégradabilité L'information n'est pas disponible								
12.3	Potentiel de bioaccumulation L'information n'est pas disponible								
12.4	Mobilité dans le sol L'information n'est pas disponible								
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.								
12.6	Propriétés perturbant le système endocrinien Le produit ne contient pas de composants qui perturbent le système endocrinien.								
12.7	Autres effets néfastes L'information n'est pas disponible								
RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination									
13.1	Méthodes de traitement des déchets Méthodes appropriées pour éliminer le mélange et les emballages contaminés: Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales.								
RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport									
14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification: n'est pas applicable.								
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;"><i>Ground transportation ADR</i></td> <td rowspan="4" style="text-align: center; vertical-align: middle;">-</td> </tr> <tr> <td><i>Railway transportation RID</i></td> </tr> <tr> <td><i>Naval transport IMDG:</i></td> </tr> <tr> <td><i>Air transport ICAO/IATA:</i></td> </tr> </table>	<i>Ground transportation ADR</i>	-	<i>Railway transportation RID</i>	<i>Naval transport IMDG:</i>	<i>Air transport ICAO/IATA:</i>			
<i>Ground transportation ADR</i>	-								
<i>Railway transportation RID</i>									
<i>Naval transport IMDG:</i>									
<i>Air transport ICAO/IATA:</i>									
14.3	Classe(s) de danger pour le transport <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%; text-align: center;"><i>ADR</i></td> <td style="width: 25%; text-align: center;"><i>RID</i></td> <td style="width: 25%; text-align: center;"><i>IMDG:</i></td> <td style="width: 25%; text-align: center;"><i>ICAO/IATA:</i></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> </tr> </table>	<i>ADR</i>	<i>RID</i>	<i>IMDG:</i>	<i>ICAO/IATA:</i>	-	-	-	-
<i>ADR</i>	<i>RID</i>	<i>IMDG:</i>	<i>ICAO/IATA:</i>						
-	-	-	-						
14.4	Groupe d'emballage <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%; text-align: center;"><i>ADR</i></td> <td style="width: 25%; text-align: center;"><i>RID</i></td> <td style="width: 25%; text-align: center;"><i>IMDG:</i></td> <td style="width: 25%; text-align: center;"><i>ICAO/IATA:</i></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> </tr> </table>	<i>ADR</i>	<i>RID</i>	<i>IMDG:</i>	<i>ICAO/IATA:</i>	-	-	-	-
<i>ADR</i>	<i>RID</i>	<i>IMDG:</i>	<i>ICAO/IATA:</i>						
-	-	-	-						
14.5	Dangers pour l'environnement Le produit n'est pas dangereux pour l'environnement pendant le transport.								
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur N'est pas applicable.								
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI N'est pas applicable.								
RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation									
15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Règlement (CE) n° 1272/2008 CLP Règlement (CE) n° 1907/2006 REACH Réglementations nationales sur les déchets								
15.2	Évaluation de la sécurité chimique N'est pas applicable.								

Page 6 / 6	Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Panneau de particules liées au ciment CETRIS	Date d'émission: 20.02.2006 Date de révision: 24.01.2022 Version: 1
------------	--	---

RUBRIQUE 16 — Autres informations

a)	Modifications apportées par la révision numéro 1 du jour 24.1.2022: traduction de fds en français																																
b)	Liste des abréviations																																
	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="209 371 459 412">DNEL</td> <td data-bbox="459 371 1458 412">Dose dérivée sans effet</td> </tr> <tr> <td data-bbox="209 412 459 452">PNEC</td> <td data-bbox="459 412 1458 452">Concentration prédite sans effet</td> </tr> <tr> <td data-bbox="209 452 459 492">CLP</td> <td data-bbox="459 452 1458 492">Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008</td> </tr> <tr> <td data-bbox="209 492 459 533">REACH</td> <td data-bbox="459 492 1458 533">Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques</td> </tr> <tr> <td data-bbox="209 533 459 573">IATA</td> <td data-bbox="459 533 1458 573">Association du transport aérien international</td> </tr> <tr> <td data-bbox="209 573 459 613">ICAO</td> <td data-bbox="459 573 1458 613">Organisation de l'aviation civile internationale</td> </tr> <tr> <td data-bbox="209 613 459 654">ADR</td> <td data-bbox="459 613 1458 654">Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route</td> </tr> <tr> <td data-bbox="209 654 459 694">RID</td> <td data-bbox="459 654 1458 694">Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer</td> </tr> <tr> <td data-bbox="209 694 459 734">LD50</td> <td data-bbox="459 694 1458 734">Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="209 734 459 775">PBT</td> <td data-bbox="459 734 1458 775">persistant, bio-accumulable et toxique</td> </tr> <tr> <td data-bbox="209 775 459 815">vPvB</td> <td data-bbox="459 775 1458 815">Très persistant et très bioaccumulable</td> </tr> <tr> <td data-bbox="209 815 459 855">TWA</td> <td data-bbox="459 815 1458 855">Time-Weighted Average Limit</td> </tr> <tr> <td data-bbox="209 855 459 896">Skin Irrit. 2</td> <td data-bbox="459 855 1458 896">Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2</td> </tr> <tr> <td data-bbox="209 896 459 936">Skin Sens. 1B</td> <td data-bbox="459 896 1458 936">Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B</td> </tr> <tr> <td data-bbox="209 936 459 976">Eye Dam. 1</td> <td data-bbox="459 936 1458 976">Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1</td> </tr> <tr> <td data-bbox="209 976 459 1016">STOT SE 3</td> <td data-bbox="459 976 1458 1016">Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Irritation des voies respiratoires</td> </tr> </table>	DNEL	Dose dérivée sans effet	PNEC	Concentration prédite sans effet	CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008	REACH	Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques	IATA	Association du transport aérien international	ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale	ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route	RID	Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer	LD50	Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne)	PBT	persistant, bio-accumulable et toxique	vPvB	Très persistant et très bioaccumulable	TWA	Time-Weighted Average Limit	Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2	Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B	Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1	STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Irritation des voies respiratoires
DNEL	Dose dérivée sans effet																																
PNEC	Concentration prédite sans effet																																
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008																																
REACH	Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques																																
IATA	Association du transport aérien international																																
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale																																
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route																																
RID	Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer																																
LD50	Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne)																																
PBT	persistant, bio-accumulable et toxique																																
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable																																
TWA	Time-Weighted Average Limit																																
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2																																
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B																																
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1																																
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Irritation des voies respiratoires																																
c)	Sources d'information																																
	Base de données ECHA, documentation du fabricant																																
d)	Liste des mentions de danger:																																
	H315 Provoque une irritation cutanée.																																
	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.																																
	H318 Provoque des lésions oculaires graves.																																
	H335 Peut irriter les voies respiratoires.																																
e)	Consignes pour la formation																																
	Formation de sécurité au travail pour la manipulation de produits chimiques.																																
f)	Les autres informations																																
	La classification a été effectuée à l'aide de la méthode de calcul conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008.																																
	Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent aux meilleures connaissances du produit au moment de la publication. Ces informations sont utilisées pour une manipulation, un stockage, un transport et une élimination plus sûrs du produit. Ces informations ne garantissent pas la qualité du produit. Ces informations s'appliquent uniquement à ce matériau et ne sont pas valides si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou d'une manière qui n'est pas répertoriée dans cette FDS.																																